Ville de Lancy
République et canton de Genève

APPEL À PROJET

MISE À DISPOSITION D'UNE VILLA À LANCY POUR DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

1. Contexte et objectifs

La Ville de Lancy lance un appel à projet pour la mise à disposition d'une villa destinée à accueillir et développer des activités socio-culturelles. L'objectif est de faire de ce lieu un espace de vie, d'échange et de création au service des habitant-es, favorisant l'accès à la culture, le lien social et la dynamique associative locale. Cette mise à disposition s'accompagne d'une enveloppe annuelle de 30 000 francs, sous réserve du vote du budget par le Conseil municipal.

La villa, qui se trouve au chemin de Gaimont 9, se situe au sein du PLQ Surville, lequel a été adopté en 2014 et prévoit 22 bâtiments, correspondant à 82'000m^2 de surface de logements, prévus pour 2'000 habitant-es réparti-es dans 750 habitations, ce qui en fait le plus grand PLQ du canton.

Cette pression démographique représente un défi et une opportunité pour le lauréat du concours, qui devra intégrer les enjeux socio-culturels inhérents à un quartier en développement.

Par ailleurs, depuis quelques années la villa se trouve à l'intersection du quartier de Surville et de celui de Fief-de-Chapitre, reliés par la passerelle de la Visiteuse, ce qui augmente l'attractivité du lieu.

2. Public cible

L'appel s'adresse aux structures, associations, collectifs d'artistes, organismes culturels, et actrices et acteurs de l'économie sociale et solidaire, proposant des projets en adéquation avec les valeurs d'inclusion, de diversité et de participation citoyenne.

3. Types d'activités attendues

Les projets soumis devront s'inscrire dans une démarche d'intérêt général et pourront inclure notamment, sans s'y limiter :

- Activités culturelles : ateliers artistiques, expositions, résidences d'artistes, spectacles vivants, cours créatifs (céramique, peinture, bijouterie, dessin, sculpture, modelage, couture…)
- Activités favorisant le bien-être : séances de yoga, de Pilates, animal flow…

- Actions éducatives et pédagogiques : conférences, rencontres, formations, sensibilisation aux arts et au patrimoine.
- Projets sociaux et citoyens : activités intergénérationnelles, insertion sociale, initiatives solidaires. Les activités doivent toucher un large public (enfants, adolescent-es, adultes et seniors) et être ouvertes/accessibles en priorité aux Lancéen-nes.
- Dynamique de quartier : développer des synergies avec les actrices et acteurs socio-culturels du secteur : ateliers d'artistes à Surville, espace de quartier, associations d'habitant-es, etc.

4. Conditions de mise à disposition

- Lieu : Villa située dans le quartier de Surville, au chemin de Gaimont 9, 1213 Petit-Lancy. L'appel à projets concerne la mise à disposition de l'ensemble de la villa et de son jardin.
- Durée : Mise à disposition à partir du 1er mars 2026 pour une période de 4 ans renouvelables sous conditions.
- Modalités : Les candidat-es devront proposer un projet détaillé, incluant le programme des activités, le modèle de gestion du lieu et un plan de financement réaliste.
- Engagements environnementaux : Les porteuses ou porteurs de projet devront intégrer une démarche de durabilité dans l'utilisation du lieu et la mise en œuvre de leurs activités (gestion des déchets, réduction de l'empreinte carbone, utilisation de matériaux durables, sensibilisation aux enjeux climatiques, etc.).
- Gestion du personnel : Les porteuses ou porteurs de projet doivent démontrer une organisation qui intègre une gestion de son personnel conforme aux pratiques de la branche, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, la prévoyance professionnelle, les assurances et les prestations sociales.

5. Critères de sélection

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

- Cohérence avec les objectifs de l'appel à projet (40%)
    - Proposer un lieu d'échange (10%)
    - Proposer un lieu de vie et de création au service des habitant-es (10%)
    - Favoriser l'accès à la culture (10%)
    - Favoriser le lien social et la dynamique associative (10%)
- Impact social et culturel sur le territoire de Lancy (20 %)
    - Diversité de l'offre (10%)
    - Offre participative (10%)
- Faisabilité et viabilité du projet (20%)

- Capacité de la porteuse ou du porteur de projet à animer et gérer le lieu (10%)
- Organisation de la porteuse ou du porteur de projet et gouvernance du lieu (10%)

6. Modalités de candidature

Les demandes sont adressées à la Ville de Lancy, selon les délais ci-dessous, à l'attention de la Conseillère administrative déléguée à la culture ou du Conseiller administratif délégué à la culture en ligne, par courriel ou par courrier postal.

Date limite de dépôt des candidatures : 1er juin 2025

Chaque dossier doit comporter les documents suivants :

- Lettre de motivation
- Une présentation de la porteuse o du porteur de projet (structure, expériences passées, CV).
- Un budget annuel et plan de financement avec les sources de financement complémentaires à l'enveloppe attribuée par la Ville de Lancy.
- Une description détaillée du projet proposé.
- Un calendrier prévisionnel des activités
- Statuts de l'association pour les personnes morales
- Attestation de la caisse de pension AVS (pour les indépendant-es)
- Derniers comptes de l'association pour les personnes morales
- Extrait du Répertoire des entreprises du canton de Genève (REG)[1]

Date limite de dépôt des candidatures : 1er juin 2025

Envoi des dossiers à :

subventions-culture@lancy.ch
ou

Ville de Lancy
Service de la culture
Route du Grand-Lancy 41
1212 Grand-Lancy
www.lancy.ch/subventionsculture
022 706 16 80

[1] L'inscription au répertoire des entreprises de Genève (REG) est obligatoire pour toutes les entreprises genevoises. Est entendu par « entreprise » l'ensemble des entités privées et publiques du canton, quelle que soit leur forme juridique (associations, ONG, fondation). L'inscription est gratuite et se fait sur : https://www.ge.ch/inscrire-au-repertoire-entreprises-du-canton-geneve